

APPEL A CANDIDATURES

MARCHE DES BROSSES – PLACE DE LA PAIX

EMPLACEMENTS FIXES

CONTEXTE

Pour développer l'attractivité du marché de la place de la Paix du vendredi après-midi, la Ville de Villeurbanne souhaite attribuer à un producteur en fruits et légumes un emplacement disponible.

Conformément au règlement général des marchés, le présent appel à candidatures vise à informer les commerçants de la procédure de sélection mise en œuvre par la Ville.

Les conditions d'attribution de cette autorisation et les critères de sélection exposées ci-après permettent de garantir, avec impartialité et transparence, un égal traitement des candidatures.

Cette procédure d'attribution d'emplacements sur le domaine public n'est pas soumise aux règles de la commande publique mais relève des dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment son article L. 2122-1.

PRESENTATION DE L'APPEL A CANDIDATURES

OBJET DE LA CONSULTATION

La Ville de Villeurbanne souhaite attribuer un emplacement fixe de 8 mètres linéaires :

- En alimentaire :
 - à un producteur ayant pour activité « Fruits et légumes »
 - à un commerçant ayant pour activité « Fruits et légumes »
 - à un commerçant ayant pour activité « Fromage » ou « Beurre œuf fromage »
 - à un commerçant ayant pour activité « Poissonnerie »
 - à un commerçant ayant pour activité « Boucherie »
- En manufacturé :
 - à un commerçant ayant pour activité « Prêt à porter »

Les candidats retenus à l'issue de la présente procédure se verront autorisés à occuper un emplacement par la délivrance d'un titre d'occupation.

Les réponses aux candidats feront l'objet d'une communication par courrier individuel.

Les candidats seront sélectionnés sur la base des critères définis dans le présent document.

CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

EMPLACEMENTS

La présente consultation a vocation à autoriser l'occupation des emplacements précités sur le marché installé les vendredis après-midi de 14h à 20h sur la place de la Paix à Villeurbanne.

MODALITES DE DEBALLAGE

L'autorisation est consentie à titre précaire et révocable. Les modalités de déballage sont fixées dans le règlement général des marchés en vigueur disponible sur le site internet de la ville de Villeurbanne (www.villeurbanne.fr).

DECHETS ET PROPRETE

Le marché de la place de la Paix est un marché « à emport ». À leur départ, les commerçants ne peuvent laisser aucun déchet sur place. Ils ont l'obligation de repartir avec l'ensemble de leurs déchets.

Ils doivent également nettoyer leur emplacement pour que l'espace public soit propre à leur départ.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les candidats retenus deviennent titulaires d'un emplacement fixe durant toute l'année civile en cours et doivent s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public, dont le montant est fixé par délibération du Conseil municipal. Chaque année, la tarification peut faire l'objet d'une révision.

PROCEDURE DE L'APPEL A CANDIDATURES

MODALITES DE CANDIDATURE

Le commerçant constitue un dossier présentant sa candidature.

La complétude du dossier conditionne la recevabilité du candidat.

Pièces à fournir

Liste des **documents fournir** :

- Fiche de renseignements complétée
- Photos de présentation des produits et de l'étal
- Photos des installations électriques
- Extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) de moins de trois mois (Kbis) portant la mention « conjoint collaborateur » si le conjoint est associé
- Carte de commerçant non sédentaire en cours de validité
- Attestation de formation en hygiène alimentaire (si vente de produits carnés et/ou gestion du chaud ou du froid)
- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule (carte grise)
- Attestation d'assurance du véhicule en cours de validité
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle pour l'activité de commerçant sur éventaires et marchés de l'année en cours
- Toutes pièces visant à justifier les pratiques commerciales (contrats, factures,...)
- Tout élément que le candidat juge nécessaire de verser au dossier et qui permettront au jury d'analyser sa candidature au regard des critères de sélections mentionnés ci-après

Pour les producteurs, ajouter en plus les documents suivants :

- Relevé parcellaire MSA (sauf certaines productions non concernées comme le miel)
- Attestation d'affiliation à la MSA entant que chef d'exploitation ou de cotisant solidaire (même pour les retraités)
- Extrait KBIS de la société pour les producteurs revendeurs ou avis INSEE

Pour les commerçants vendant des produits issus de l'agriculture biologique, ajouter en plus le document suivant :

- Agrément biologique délivré par le Ministère de l'Agriculture

CRITERES DE SELECTION

La ville de Villeurbanne, à travers un comité de sélection composé de l'Adjointe au Maire déléguée au développement économique, à l'artisanat, au commerce, aux marchés forains, à l'attractivité et au rayonnement (ou de son représentant) et d'agents du service réglementation commerciale, examinera les candidatures reçues, sous réserve de leur recevabilité, à l'aune des critères suivants :

Critères	Explications	Pondération	Pièces justificatives
		/100	
Approvisionnement sur 55 points	1. Achats locaux et/ou circuits-courts 2. Inscription dans une démarche de développement durable 3. Vente de produits labellisés	Sur 20 Sur 17.5 Sur 17.5	Point 1 et 3 : Justificatifs d'achats du dernier trimestre. Point 2 : présentation de la démarche
Expérience sur 15 points	Années d'expérience sur les marchés : 1. Obtention du SIRET (14 chiffres) 2. Date d'ancienneté sur les marchés villeurbannais	Sur 5 Sur 10	Point 1 : Fournir <u>une seule date</u> Point 2 : Date de la 1 ^{ère} inscription.
Qualité des équipements sur 14 points	1. Présentation des produits 2. Présentation de l'étal	Sur 7 Sur 7	Fournir des photos en couleur
Gestion des déchets sur 16 points	1. Démarche de réduction des déchets 2. Gestion, tri et traitement des déchets	Sur 8 Sur 8	Présentation des procédures mises en place
Positionnement qualité / prix	Pour information, le candidat est invité à positionner son offre parmi l'entrée de gamme, gamme moyenne ou le haut de gamme au regard de la qualité/prix.		

MODALITES DE DEPOT DE DOSSIER

Le dossier complet est à adresser par lettre recommandée avec accusé/réception (cachet de la poste faisant foi) avant le vendredi 31 juillet 2026 à 16h :

Ville de Villeurbanne
Service Réglementation Commerciale
27 rue Verlaine
69100 VILLEURBANNE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS À COMPLÉTER

SOCIETE	
Dénomination de la société	
Siège social	
Code Postal	
Ville	
N° de SIRET	
Date de création (préciser si en cours de création)	
COMMERCEANT	
NOM Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
Téléphone	
Mail	
MATERIEL	
Type de véhicule	
Immatriculation	
Assurance	
Dimensions	
Dimensions véhicule déployé (stores, tablettes...)	
Descriptions des équipements techniques et des puissances requis (four, plaques de cuisson électriques/gaz, frigos)	
Autres sites de déballage	
ORGANISATION POUR L'EXPLOITATION DE L'EMPLACEMENT	
Conditions d'exploitation	
Politique de vente	
Produits proposés	
Provenance des produits	
Clientèle ciblée	
Prise en considération des principes environnementaux et De développement durable	
Informations complémentaires	